



Faits saillants du budget de 2024 de l'Î.-P.-É.

Le 29 février 2024
N° 2024-06

Budget de 2024 de l'Île-du-Prince-Édouard – Faits saillants

La ministre des Finances de l'Île-du-Prince-Édouard, Jill Burridge, a déposé le budget de 2024 de la province le 29 février 2024. Le budget prévoit un déficit de 85,5 millions de dollars pour 2023-2024, de 85 millions de dollars pour 2024-2025 et de 59,5 millions de dollars pour 2025-2026. Bien que le budget ne prévoie aucune nouvelle modification des taux d'imposition des sociétés, il annonce plusieurs modifications aux seuils des tranches d'imposition des particuliers et aux taux d'imposition correspondants, ainsi qu'une augmentation de l'exemption de base des particuliers, qui passera de 13 500 \$ à 14 250 \$ pour 2025, entre autres modifications.

Modifications relatives à l'impôt des sociétés

Taux d'imposition des sociétés

Le budget n'annonce aucune modification des taux d'imposition des sociétés de la province. Par conséquent, les taux d'imposition des sociétés de l'Île-du-Prince-Édouard demeurent les suivants :

Taux d'imposition des sociétés au 1 ^{er} janvier 2024		
	Île-du-Prince-Édouard	Combiné fédéral et Île-du-Prince-Édouard
Général	16 %	31 %
Fabrication et transformation	16 %	31 %
Petites entreprises ¹	1 %	10 %

¹ Sur la première tranche de 500 000 \$ du revenu d'une entreprise exploitée activement.

Modifications touchant l'impôt des particuliers

Taux d'imposition sur le revenu des particuliers

Le budget augmente les seuils des deux premières tranches d'imposition des particuliers, réduit les taux d'imposition des quatre premières tranches d'imposition et augmente le taux d'imposition de la tranche d'imposition la plus élevée pour l'année civile 2025. Le tableau suivant montre les taux et tranches d'imposition provinciaux actuels de 2024 et proposés pour 2025 de l'impôt sur le revenu des particuliers :

Tranches d'imposition de l'Île-du-Prince-Édouard			
2024		2025	
Tranches actuelles	Taux actuels	Tranches proposées	Taux proposés
0 \$ à 32 656 \$	9,65 %	0 \$ to 33 328 \$	9,50 %
32 657 \$ à 64 313 \$	13,63 %	33 329 \$ à 64 656 \$	13,47 %
64 314 \$ à 105 000 \$	16,65 %	64 657 \$ à 105 000 \$	16,60 %
105 001 \$ à 140 000 \$	18,00 %	105 001 \$ à 140 000 \$	17,62 %
140 001 \$ et plus	18,75 %	140 001 \$ et plus	19,00 %

Par conséquent, les taux d'imposition marginaux les plus élevés des particuliers de l'Île-du-Prince-Édouard augmenteront à compter du 1^{er} janvier 2025, comme suit :

Taux marginaux combinés (fédéral et Île-du-Prince-Édouard) des particuliers les plus élevés ¹		
	2024	2025
Intérêts et revenu régulier	51,75 %	52,00 %
Gains en capital	25,88 %	26,00 %
Dividendes déterminés	36,20 %	36,54 %
Dividendes non déterminés	47,63 %	47,92 %

¹ Si aucun autre changement n'est apporté aux taux d'imposition du fédéral ou de l'Île-du-Prince-Édouard.

Hausse du montant personnel de base provincial

Le budget augmente le montant de l'exemption provinciale de base des particuliers, qui passera de 13 500 \$ à 14 250 \$ à compter du 1^{er} janvier 2025.

Hausse du montant pour conjoint ou équivalent de conjoint

Le budget propose d'augmenter le montant provincial maximal pour conjoint ou équivalent de conjoint afin qu'il passe de 11 466 \$ à 12 103 \$ et le seuil de revenu correspondant augmentera également pour passer de 1 147 \$ à 1 210 \$ pour l'année civile 2025.

Hausse du montant en raison de l'âge

Le budget propose d'augmenter le montant en raison de l'âge afin qu'il passe de 5 595 \$ à 6 510 \$ et le seuil de revenu correspondant augmentera également pour passer de 33 740 \$ à 36 600 \$ pour l'année civile 2025.

Programme de réduction d'impôt pour les contribuables à faible revenu

Le budget propose d'augmenter le seuil du revenu du programme de réduction de l'impôt sur le revenu de la province pour les contribuables à faible revenu, afin qu'il passe de 21 500 \$ à 22 250 \$ en 2025.

Prestation pour enfants de l'Île-du-Prince-Édouard

Le budget instaure un nouveau régime mensuel de prestations pour enfants de l'Île-du-Prince-Édouard fondé sur le revenu à compter de janvier 2025. Le budget souligne qu'une famille ayant deux enfants dont le revenu familial net ne dépasse pas 45 000 \$ recevra 720 \$ par année en vertu de la nouvelle prestation. Les familles dont le revenu se situe entre 45 000 \$ et 80 000 \$ recevront une prestation proportionnelle. La prestation pour enfants de l'Île-du-Prince-Édouard sera administrée par l'ARC et sera révisée annuellement.

Nous pouvons vous aider

Votre conseiller chez KPMG peut vous aider à évaluer les répercussions, sur vos finances personnelles ou vos affaires commerciales, des modifications fiscales annoncées dans le budget de l'Île-du-Prince-Édouard de cette année, et vous proposer des façons de réaliser des économies d'impôt. Nous pouvons également vous tenir au courant de l'état d'avancement de ces propositions à mesure qu'elles seront adoptées.

kpmg.ca/fr



[Nous joindre](#) | [Énoncé en matière de confidentialité \(Canada\)](#) | [Politique de KPMG en matière de confidentialité en ligne](#) | [Avis juridique](#)

Information à jour au 29 février 2024. L'information publiée dans le présent bulletin *FlashImpôt Canada* est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte dans l'avenir. Vous ne devez pas y donner suite à moins d'avoir d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

© 2024 KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés. KPMG et le logo de KPMG sont des marques de commerce utilisées sous licence par les cabinets membres indépendants de l'organisation mondiale KPMG.

